



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 15 mai 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

Mme Béatrice TEROL représentant Mme Sylvie LERMET

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

M. Jean-Michel GUITTARD donne procuration à M. Sylvain HAGER

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à Mme Alba PALOMARES

M. Alain JARLET donne procuration à Mme Martine GIL

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

133-2023 Demande de subvention schéma pluvial-Complément d'étude sur la commune de Magalas

Vu le marché de prestations conclu avec le bureau d'étude ENTECH en date du 19 février 2020 pour la réalisation du schéma directeur pluvial sur l'ensemble des communes excepté la commune de Magalas qui l'avait déjà lancé de son côté ;

Considérant l'élaboration du PLUi en cours et la nécessité d'y adjoindre le schéma directeur pluvial des communes ;

Compte tenu que pour ce qui concerne Magalas, l'étude n'a pas été réalisée sur les secteurs de la ZAE L'Audacieuse et du VIC ;

Considérant la nécessité d'effectuer une étude supplémentaire pour compléter le schéma pluvial sur la commune de Magalas ;

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à :

- demander une aide financière auprès de l'agence de l'eau pour la réalisation de cette prestation supplémentaire après obtention du devis ;
- signer le devis avec le bureau Entech pour la réalisation de cette prestation

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Président à

- demander une aide financière auprès de l'agence de l'eau pour la réalisation de cette prestation supplémentaire après obtention du devis ;
- signer le devis avec le bureau Entech pour la réalisation de cette prestation

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

